



SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Guide des procédures internes relatives aux marchés publics passés par le Syndicat mixte

Le vingt-neuf juin deux mille seize, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique », s'est réuni dans les locaux du Département du Nord, à la préfecture de Lille, sur convocation en date du vingt-trois juin deux mille seize, sous la présidence de monsieur Christophe COULON.

Présents : 11 (Monsieur Mickael HIRAUX, Monsieur Luc MONNET, Madame Anne VANPEENE, Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Monsieur Bruno DUVERGE, Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Monsieur Claude PRUDHOMME, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Olivier DELBE, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Gérard PHILIPPE)

Excusés : 3 (Monsieur SALVATORE CASTIGLIONE, Monsieur Daniel LECA, Madame Valérie LETARD)

Pouvoirs : 6 (Monsieur Jean-Marc GOSSET (Pouvoir à Monsieur MONNET), Monsieur Patrick KANNER (Pouvoir à Madame MESSEANNE-GROBELNY), Monsieur Alain DELANNOY (Pouvoir à Monsieur DISSAUX), Monsieur Nicolas BERTIN (Pouvoir à Monsieur DELBE), Monsieur Guillaume DELBAR (Pouvoir à Monsieur FIGOUREUX), Monsieur Philippe RAPENEAU (Pouvoir de Monsieur COULON))

Absents : 0

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité ;

Vu le décret n°2016-412 du 7 avril 2016 relatif à la prise en compte de la performance énergétique dans certains contrats et marchés publics ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics ;

Il est proposé au Comité syndical de délibérer sur la mise en place du nouveau guide des procédures internes relatives aux marchés publics passés par le Syndicat mixte, suite aux dernières évolutions législatives et réglementaires en matière de commande publique, et plus particulièrement de marchés publics.

Considérant la nécessité pour le Syndicat mixte, d'attribuer des marchés publics dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré

DECIDE :

- D'approuver le guide des procédures internes relatives aux marchés publics passés par le Syndicat mixte,

Adopté par :

- voix pour : 17
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- Nombre d'élus participants au vote : 17

Pour extrait conforme :
Le Président du Syndicat, monsieur Christophe COULON



Transmis au contrôle de légalité le :

